

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2024

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-de-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

12 JUL. 2024

SECTION COURRIER

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024

2024 DU 53-2 ZAC Gare des Mines-Fillettes (18e) - Modification du dossier de réalisation - Approbation du Programme des Équipements Publics.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-9 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 122-1-1, L. 123-12, L. 123-19, L. 123-19 II alinéas 5 à 7, R. 123-8 et R. 123-46-1 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.311-1 et suivants, R. 311-2, R.311-6 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DU 248-4 des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le programme des équipements publics de la ZAC Gare des Mines - Fillettes (18°) ;

Vu le dossier annexé à la présente délibération comprenant l'étude d'impact actualisée et ses annexes ;

Vu le dossier de la participation du public par voie électronique qui s'est déroulée du 18 mars au 18 avril 2024 ;

Vu la synthèse des observations et des réponses apportées par la Ville ;

Vu le projet de délibération 2024 DU 53 en date du 11 juin 2024 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver :

- le dossier de réalisation modifié de la ZAC Gare des Mines - Fillettes ;
- le programme des équipements publics de la ZAC Gare des Mines - Fillettes ;
- l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Gare des Mines - Fillettes et l'autoriser à le signer avec Paris & Métropole Aménagement.

Vu le programme des équipements publics de la ZAC Gare des Mines - Fillettes ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 17 juin 2024 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 5^e commission,

Délibère

Article 1 : Le programme des équipements publics de la ZAC Gare des Mines - Fillettes ci-annexé est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, et publiée sur le portail des Publications administratives de la Ville de Paris. Elle sera affichée à l'Hôtel de Ville de Paris et en mairie du 18^e arrondissement et mention en sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO